



## Absence de procès verbal de bornage

Par **sagitarius**, le **17/07/2019** à **09:09**

Bonjour,

Ayant accepté des opérations de levé d'une partie de ma propriété, en même temps que la propriété voisine appartenent à la Commune, et dû racheter une surface qui faisait déjà partie de ma propriété sous la contrainte, je me rend compte aujourd'hui que je n'ai eu que le plan de bornage, alors que j'entends parler de procès verbal obligatoirement signé par toutes les parties.

Pourriez-vous m'éclairer sur ce point, car je me suis déjà rendu chez le géomètre dépositaire du dossier, qui n'a fait que me sermonner pour avoir acheté une propriété sans exiger sa délimitation, et attendu que d'autres viennent s'en occuper pour m'en offusquer après-coup.

Merci!